

JD
REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN.

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 88-465 du 25 Novembre 1988

portant approbation des comptes prévisionnels de la Société Béninoise d'Electricité et d'Eau (SBEE). Exercice 1988.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

- VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 septembre 1977 portant promulgation de la Loi fondamentale de la République populaire du Bénin et les Lois constitutionnelles qui l'ont modifiée ;
- VU le décret N° 88-315 du 29 Juillet 1988 portant composition du conseil Exécutif National et de son comité permanent ;
- VU le décret N° 87-276 du 31 Août 1987 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère des finances et de l'Economie ;
- VU la Loi N° 88-005 du 26 Avril 1988 relative à la création, à l'organisation et au fonctionnement des entreprises publiques et semi-publiques ;
- VU le décret N° 83-339 du 27 Septembre 1983 portant approbation des Statuts de la Société Béninoise d'Electricité et d'Eau (SBEE) ;
- LE Conseil Exécutif National entendu en sa séance du 5 octobre 1988.

DECRETE :

Article 1er. - Les comptes prévisionnels Exercices 1988 de la société Béninoise d'Electricité et d'Eau (SBEE) sont approuvés tels qu'annexés au présent décret.

Article 2. - Le présent décret sera publié au journal officiel.

fait à COTONOU, le 25 Novembre 1988
par le président de la République,
chef de l'Etat, président du
conseil Exécutif National,

Mathieu KEREKOU

.../...

Le Ministre de la justice, chargé
de l'inspection des entreprises
publiques et Semi-publiques,



Saliou ABLOUDOU

Le Ministre des Finances



Edouard ZODEHOUGAN
Ministre intérimaire

Ampliations : PR 6 SA/CC 2 CP/ANR 2 SGCEN 4 CPC 2 PPC 1 MF 4
MJIEPS 4 AUTRES MINISTERES 13 DB-DSDV-DTCP-DI-DCOF 10 DLC-INSAE-
BCP 3 GCOMB-DCCT 2 IGE 3 SBEE 4 JORPB 1.-